

**RAPPORT N° 02/7-39**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**LTS «LES GRENADINES» A BELLEPIERRE**  
**ETANCHEITE DES TOITURES ET DES PIGNONS**

**APPROBATION DU PROJET ET DE LA PROCEDURE**

**AUTORISATION DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

Dans le cadre de la réhabilitation des Logements Très Sociaux dont la Commune est propriétaire, il est envisagé de réaliser les travaux de restauration incombant au propriétaire, à savoir : clos, couvert et sécurité.

Pour les LTS «Les Grenadines» (Bellepierre), les travaux consistent en :

- la dépose et le remplacement de certaines pièces de toiture,
- le traitement des points particuliers à étancher,
- la peinture de rénovation de l'ensemble de la toiture,
- l'imperméabilisation des pignons.

Le coût global de l'ensemble de cette opération est estimé à 162 000 euros HT.

Les crédits nécessaires sont prévus au Chapitre 23/ Article 2313 du Budget principal 2002.

Je vous demande, en conséquence :

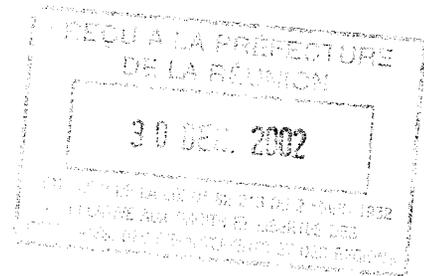
- 1° d'approuver le projet de réhabilitation des LTS «Les Grenadines» ;
- 2° d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :
  - procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 33, 58 à 60 du Code des Marchés Publics) ;
- 3° de prendre acte du lancement de l'appel d'offres (avis de publicité envoyé à la parution le 29 novembre 2002) ;
- 4° de m'autoriser à passer le(s) marché(s) de travaux avec l'(les)entreprise(s) retenue(s) par la Commission Appels d'Offres et, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s), en application de l'Article 35 I 1° du Code des Marchés Publics ;

**RAPPORT N° 02/7-39**

- 5° d'autoriser la signature du (des) marché(s) par mon Délégué ou moi-même ;
- 6° de m'autoriser à solliciter toutes subventions en rapport avec ce type d'intervention.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer

**LE MAIRE**  
**René-Paul VICTORIA**



**DELIBERATION N° 02/7-39  
du Conseil Municipal  
en séance du lundi 16 décembre 2002**

**OBJET**

**LTS «LES GRENADINES» A BELLEPIERRE  
ETANCHEITE DES TOITURES ET DES PIGNONS  
APPROBATION DU PROJET ET DE LA PROCEDURE  
AUTORISATION DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 02/7-39 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Jean-Jacques MOREL, 1er Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions 1° Cadre de Vie et Habitat, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve le projet de réhabilitation des LTS «Les Grenadines» à Bellepierre.

**ARTICLE 2**

Adopte la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :

- procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 33, 58 à 60 du Code des Marchés Publics).

**ARTICLE 3**

Prend acte du lancement de la procédure d'appel d'offres (avis de publicité envoyé à la parution le 29 novembre 2002).

**ARTICLE 4**

Autorise le Maire à passer le(s) marché(s) de travaux avec l'(les)entreprise(s) retenue(s) par la Commission Appels d'Offres et, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s), en application de l'Article 35 I 1° du Code des Marchés Publics.

**ARTICLE 5**

Autorise le Maire ou son Délégué à signer le(s) marché(s).

**ARTICLE 6**

Autorise le Maire à solliciter toutes subventions en rapport avec ce type d'intervention.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 26 DEC. 2002

**LE MAIRE**  
**René-Paul VICTORIA**

